

14488/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 05 novembre 2025

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 05 novembre 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un suppléant du conseil  
d'administration du Centre européen pour le développement de la formation  
professionnelle (Cedefop) pour l'Allemagne**



Bruxelles, le 27 octobre 2025  
(OR. en)

14488/25

SOC 696  
EMPL 457  
EDUC 403

#### **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour l'Allemagne

---

## **DÉCISION DU CONSEIL**

**du ...**

**portant remplacement d'un suppléant du  
conseil d'administration du Centre européen pour le développement de  
la formation professionnelle (Cedefop) pour l'Allemagne**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil<sup>1</sup>, et notamment son article 4,

---

<sup>1</sup> JO L 30 du 31.1.2019, p. 90.

considérant ce qui suit:

- 1) Par sa décision du 28 mars 2023<sup>2</sup>, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2027.
- 2) Un siège de suppléant dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M. Erik HESS.
- 3) Le gouvernement allemand a désigné un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>2</sup> Décision du Conseil du 28 mars 2023 portant nomination de membres et de suppléants du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) (JO C 116 du 31.3.2023, p. 15).

*Article premier*

M. Nils KLAGGE est nommé suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle en remplacement de M. Erik HESS pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

*Par le Conseil*

*Le président/La présidente*

---